



# Compte-rendu

## Conseil Communautaire du lundi 14 novembre 2016 à 18h30

**Au siège de la communauté de communes de Bièvre Est**

## Sommaire

<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016.</b>	<b>6.2 Orientations du plan de formation 2017/2018.....</b>	<b>l'Appel à projet d'animation en direction des bibliothèques.....</b>
<b>3</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
<b>2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE....</b>	<b>7. HABITAT / GENS DU VOYAGE.....</b>	<b>10.2 Convention avec l'Hexagone.....</b>
<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
<b>3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>7.1 Subvention de trois logements – Le Grand-Lemps .....</b>	<b>II. PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE.....</b>
<b>3</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
<b>3.1 Mise à jour des statuts – loi NOTRe.....</b>	<b>8. GESTION DES DÉCHETS..</b>	<b>11.1 Avenant à la convention de mise à disposition de l'école de Renage.....</b>
<b>3</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>4. BUDGET, FINANCES ET PACTE FISCAL.....</b>	<b>8.1 Débat d'orientation budgétaire 2017 du service de collecte et traitement des déchets ménagers.....</b>	<b>11.2 Convention de prêt de matériel.....</b>
<b>4</b>	<b>9</b>	<b>12</b>
<b>4.1 Décision modificative n°3 du budget principal 2016.....</b>	<b>8.2 Vote de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers pour l'année 2017.....</b>	<b>11.3 Convention de mise à disposition des locaux par la commune de Bévenais dans le cadre de l'organisation des temps collectifs du RAM.....</b>
<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
<b>4.2 Décision modificative n°3 du budget ordures ménagères .....</b>	<b>9. GESTION PATRIMOINE IMMOBILIER – ACCESSIBILITÉ.....</b>	<b>11.4 Convention LAEP – Communes de Renage, Izeaux, Flachères, Bizannes13</b>
<b>4</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>4.3 Décision modificative n°2 du budget immobilier d'entreprises.....</b>	<b>9.1 Renouvellement de convention dans le cadre du déneigement des voiries sur le Parc d'activités Bièvre Dauphine.....</b>	<b>11.5 Règlement intérieur : Accueil de Loisirs Enfants. .</b>
<b>5</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
<b>5. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....</b>	<b>10. DÉVELOPPEMENT CULTUREL – LECTURE PUBLIQUE – PATRIMOINE – TOURISME.....</b>	<b>11.6 Convention ateliers socioculturels.....</b>
<b>6</b>	<b>11</b>	<b>14</b>
<b>5.1 Avenant n°3 à la convention avec l'AURG.....</b>	<b>10.1 Subvention aux communes dans le cadre de</b>	<b>11.7 Convention Repas Partage – Colombe - Secours catholique.....</b>
<b>6</b>		<b>15</b>
<b>6. RESSOURCES HUMAINES .....</b>		<b>12. QUESTIONS DIVERSES</b>
<b>7</b>		<b>15</b>
<b>6.1 Plan de formation 2016...7</b>		

### Annexes électroniques :

- ANX 1 : Statuts de la communauté de communes de Bièvre Est
- ANX 2 : Répartition – demandes de formations
- ANX 3 : Synthèse budget OM 2017
- ANX 4 : Projet redevance 2017
- ANX 5 : Convention déneigement
- ANX 6 : Convention prêt de matériel « Musik'App »
- ANX 7 : Convention prêt de matériel entre un tiers et la CCBE
- ANX 8 : Avenant convention Bévenais RAM
- ANX 9 : Convention de mise à disposition des Locaux – LAEP
- ANX 10 : Règlement intérieur ALE 2016/2017
- ANX 11 : Convention Colombe Repas Partage
- ANX 12 : Avenant convention Secours Catholique Repas Partage

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du lundi 14 novembre 2016**

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Christophe NICOUD, Conseiller délégué communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est et membre du bureau, est proposé au poste de secrétaire de séance.

### **3. Administration générale**

#### **3.1 Mise à jour des statuts – loi NOTRe**

(Rapporteur : M. Didier RAMBAUD)

- Vu la loi NOTRe et l'approfondissement des compétences des EPCI ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Didier RAMBAUD, Président de la communauté de communes de Bièvre Est, expose que dans le cadre de la loi NOTRe, les statuts de la communauté de communes se doivent d'être toilettés.

En effet, la loi NOTRe prévoit une montée en puissance du nombre des compétences obligatoires et optionnelles pour les communautés de communes.

Avant la publication de la loi NOTRe, les communautés de communes devaient en application de l'article L.5214-16 exercer deux compétences de manière obligatoire et trois compétences optionnelles dans un bloc de sept.

A terme, c'est-à-dire en l'état actuel des textes, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, elles devront exercer cinq compétences obligatoires et trois compétences optionnelles à choisir dans un bloc de sept.

Parmi les principales évolutions apportées par la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Compétence obligatoire en matière de Gens du voyage (compétence déjà gérée par Bièvre Est) ;
- Compétence obligatoire en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Suppression de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques et les actions de développement économique.

Au regard des textes en vigueur à ce jour, qui seront peut-être abrogés pour 2017 au regard de la loi de Finances, les communautés de communes peuvent également bénéficier d'une DGF bonifiée sous réserve d'exercer 6 compétences parmi 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et 9 parmi 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. C'est le cas de la communauté de communes de Bièvre Est au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Didier RAMBAUD, Président, propose au conseil communautaire :

- de se prononcer en faveur de la mise à jour de statuts de la communauté de communes ;
- d'autoriser le Président à saisir, conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes membres afin qu'elles se déterminent sur cette mise à jour dans les conditions de majorité requise ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de se prononcer en faveur de la mise à jour de statuts de la communauté de communes ;
- d'autoriser le Président à saisir, conformément à l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes membres afin qu'elles se déterminent sur cette mise à jour dans les conditions de majorité requise ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## BUDGET ORDURES MENAGERES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>			
Nature 023 – Virement à la section d'investissement	-24 310,00		Équilibre 1
<b>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>			
Nature 6811 – Dotations aux amortissements	24 310,00		Dotations aux amortissements 1
<b>Chapitre 013 – Atténuations de charges</b>			
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>Chapitre 021 – Virement de la section de Fonctionnement</b>			
Nature 021 – Virement de la section de Fonctionnement		-24 310,00	Équilibre 2
<b>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>			
Nature 2805 – Logiciels		5 770,00	Dotations aux amortissements 1
Nature 28131 – Batiments		10 200,00	Dotations aux amortissements 1
Nature 28135 – Installations générales des constructions		8 340,00	Dotations aux amortissements 1
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

M. Dominique ROYBON, Vice-président en charge de la commission « Budget – Finances et Pacte fiscal », propose au conseil communautaire :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget des ordures ménagères.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget des ordures ménagères.

### 4.3 Décision modificative n°2 du budget immobilier d'entreprises

(Rapporteur : M. Dominique ROYBON)

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Dominique ROYBON, Vice-président en charge du « Budget, Finances et Pacte fiscal », expose le projet de décision modificative n°3 du budget immobilier d'entreprises 2016.

## BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>Chapitre 011- Charges à caractère général</b>			
Nature 60612 – Énergie – Électricité	-3 000,00		
<b>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>			
Nature 6811 – Dotations aux amortissements	17 220,00		Dotations aux amortissements 2
<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</b>			
Nature 023 – Virement à la section d'investissement	-14 220,00		Équilibre
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>Chapitre 021 – Virement de la section de Fonctionnement</b>			
Nature 021 – Virement de la section de Fonctionnement		-14 220,00	Équilibre
<b>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section</b>			
Nature 281318 – Autres Bâtiments Publics		11 040,00	Dotations aux amortissements 2
Nature 28135 – Installations générales des constructions		3 740,00	Dotations aux amortissements 2
Nature 28183 – Matériel informatique		1 940,00	Dotations aux amortissements 2
Nature 28184 – Mobilier		500,00	Dotations aux amortissements 2
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>			
Nature 16875 – Autres dettes – groupement de collectivités		4 000,00	Passerelle du BP 1
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>			
Nature 2135 – Installations générales des constructions	7 000,00		Chaudière Bouquet Paysan 1
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	

M. Dominique ROYBON, Vice-président en charge de la commission « Budget – Finances et Pacte fiscal », propose au conseil communautaire :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget immobilier d'entreprises 2016.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget immobilier d'entreprises 2016.

## 5. Aménagement de l'espace

### 5.1 Avenant n°3 à la convention avec l'AURG

(Rapporteur : M. François BROCHIER)

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. François BROCHIER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'Espace », rappelle que l'AURG accompagne la communauté de communes de Bièvre Est en tant que maître d'œuvre dans l'élaboration du PLUi dont les modalités sont fixées dans une convention cadre.

Pour l'année 2016, il avait été prévu une estimation de 127 jours d'activités. Or, compte tenu de l'avancement et de l'accélération des travaux sur le PLUi (lancement en fin d'année du bureau études OAP, recollement des documents d'urbanisme, présentation du PADD aux élus municipaux, finalisation du PADD...), 30 jours d'activités supplémentaires sont nécessaires pour terminer l'année 2016.

Budget 2016 : à ce jour réglé 66 421 €

Avenant n°3 : 15 690 €

Il est noté que l'estimation initiale de l'enveloppe AURG pour 2016 était de 96 000 €. Elle a été abaissée en cours d'année suite la diminution du coût journée de l'agence sur les opérations de PLUi.

M. François BROCHIER, Vice-président en charge de la commission « Aménagement de l'Espace », propose au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention avec l'AURG,
- dit que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget 2016.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention avec l'AURG,
- dit que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget 2016.

## 6. Ressources humaines

### 6.1 Plan de formation 2016

(Rapporteur : M. Roger VALTAT)

- Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines, Mutualisation des services, Communication interne » en date du 28 septembre 2016,
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 6 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Roger VALTAT, Vice-président en charge de la commission « Ressources humaines, Mutualisation des services, Communication interne », expose que le plan de formation 2016 a été élaboré à partir des entretiens annuels effectués en 2015. Il est présenté en novembre en raison d'une mutation et du recrutement d'un agent au printemps entraînant un retard dans le traitement de ce suivi.

82 agents ont formulé au moins une demande, la répartition est comme suit : 8 agents en catégorie A, 23 agents en catégorie B, 51 agents en catégorie C, représentant 293 demandes d'inscription au plan de formation pour l'année 2016, soit une moyenne de 3,57 demandes par agent.

Ce plan est conforme aux orientations adoptées en 2015. Il est à noter qu'à ce jour aucune demande de remise à niveau des savoirs de base n'a été demandée. En revanche, des demandes de formations diplômantes, notamment dans le secteur de l'animation sont régulièrement formulées. Elles seront étudiées dans le cadre du DIF. L'année 2017 permettra de finaliser le règlement de formation, qui définira les règles d'attribution du DIF.

Ce plan a été complété jusqu'à ce jour, par des demandes de formation y compris au CNFPT, tout au long des 6 premiers mois. Il est à noter que les agents partent davantage en formation qu'il y a 3 ans. De nouveaux usages dans l'élaboration du plan de formation sont institués par le service des ressources humaines au travers des entretiens annuels, visant à pouvoir veiller davantage à l'équité de traitement entre les directions.

Cela passe par le fait de procéder le plus rapidement possible à l'inscription de la formation après l'entretien annuel. Les directions sont parties prenantes de cette démarche. Il sera proposé que les futurs plans soient élaborés pour deux ans afin de se conformer davantage au rythme du catalogue du CNFPT. Un budget formation global, concernant les formations dites « payantes » sera établi pour l'année 2017.

M. Roger VALTAT, Vice-président en charge de la commission « Ressources humaines, Mutualisation, Communication interne », propose au conseil communautaire de :

- valider le plan de formation 2016.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- valider le plan de formation 2016.

### 6.2 Orientations du plan de formation 2017/2018

(Rapporteur : M. Roger VALTAT)

- Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines, Mutualisation des services, Communication interne » en date du 28 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 6 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Roger VALTAT, Vice-président de la commission « Ressources humaines, Mutualisation, Communication interne », propose qu'en vue de l'élaboration du prochain plan de formation et au regard des demandes formulées pour celui de 2016 les axes à retenir soient les suivants :

- actions de formation continue,
- actions de formation en prévention et sécurité,
- mise à jour des savoirs de base.

M. Roger VALTAT, Vice-président en charge de la commission « Ressources humaines, Mutualisation des services, Communication interne » propose au conseil communautaire de :

- valider le plan de formation sur deux ans, soit 2017/2018, étant entendu que des formations peuvent être ajoutées si les critères de sélection sont conformes.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- valider le plan de formation sur deux ans, soit 2017/2018, étant entendu que des formations peuvent être ajoutées si les critères de sélection sont conformes.

## 7. Habitat / Gens du voyage

### 7.1 Subvention de trois logements – Le Grand-Lemps

(Rapporteur : M. Joël GAILLARD)

- Vu la délibération du 5 mars 2007 instituant le dispositif d'aide aux bailleurs pour la production de logements Sociaux ;
- Vu la demande de Pluralis en date du 22 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable de la commission « Habitat – Gens du Voyage » en date du 10 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Joël GAILLARD, Vice-président en charge de la commission « Habitat – Gens du voyage », rappelle le cadre intercommunal du dispositif de soutien aux bailleurs sociaux pour la production de logements locatifs publics. Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 100 000 € est votée chaque année pour soutenir la production de logements locatifs publics sur le territoire. Cette enveloppe est inscrite dans l'Axe 2 du PLH – 2.1 Soutenir la production publique de logements abordables en locatif.

M. Joël GAILLARD, Vice-Président en charge de la commission « Habitat – Gens du voyage », propose d'accorder une subvention à Pluralis pour l'opération « Centre Bourg » au Grand-Lemps comprenant 3 logements locatifs publics (2 PLUS et 1 PLAI) d'un montant de 15 000 euros qui correspond au maximum de financement soit 5 000 euros/logement en opération simple.

#### Le plan de financement :

Fonds propres	54 000, 00 €
Prêts	288 518,43 €
Subventions Totales	25 000, 00 €
<i>Détails des subventions</i>	
Communauté de communes de Bièvre Est	15 000,00 €
Conseil départemental de l'Isère	0 €
État	10 000,00 €

**Coût de l'opération** 367 518, 43 euros

#### Modalités de versement :

Cette subvention est versée dans les conditions suivantes :

- un premier acompte dans la limite de 30 % du montant de la subvention ci-dessus peut être versé sur présentation de l'ordre de service engageant les travaux,
- un deuxième acompte correspondant au solde soit 70 % du montant de la subvention est versé sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Un contrôle et une évaluation (sous la forme d'une attestation du versement du solde de la subvention de l'État pour logements sociaux) seront institués entre le bailleur et la communauté de communes de Bièvre Est. En l'absence de ce document, la communauté de communes de Bièvre Est se réserve la possibilité d'apprécier la bonne exécution de l'opération par tout moyen.

Le bailleur devra informer la communauté de communes de Bièvre Est de tout retard ou d'annulation d'opération dans un délai maximum de 2 ans après la date effective de démarrage des travaux.



Dans l'année qui suit l'achèvement de chaque opération, un bilan financier définitif sera établi afin de tenir informé le conseil communautaire.

#### Clause sur la communication :

Le versement de la subvention est conditionné à l'apposition sur tout document de promotion communication, information émise par Pluralis pour cette opération, du logo de la communauté de communes de Bièvre Est. Les panneaux d'information et de chantier placés sur le site devront comporter le logo et le nom de la communauté de communes de Bièvre Est.

M. Joël GAILLARD, Vice-président en charge de la commission « Habitat et Gens du voyage », propose au conseil communautaire :

- d'accorder une subvention à Pluralis pour l'opération au Grand-Lemps de 3 logements locatifs publics (2 PLUS et 1 PLAI) d'un montant de 15 000 € qui correspond à 5 000 € / logement en opération simple,
- de dire que les crédits seront inscrits au compte budgétaire 204 182,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention à Pluralis pour l'opération au Grand-Lemps de 3 logements locatifs publics (2 PLUS et 1 PLAI) d'un montant de 15 000 € qui correspond à 5 000 € / logement en opération simple,
- de dire que les crédits seront inscrits au compte budgétaire 204 182,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **8. Gestion des déchets**

### **8.1 Débat d'orientation budgétaire 2017 du service de collecte et traitement des déchets ménagers**

(Rapporteur : M. Jean-Noël PIOTIN)

- Vu l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » en date du 27 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Jean-Noël PIOTIN, Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets », présente le débat d'orientation budgétaire 2017 du service de collecte et traitement des déchets ménagers (cf. annexe).

M. Jean-Noël PIOTIN, Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets », propose au conseil communautaire de :

- prendre acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire relatif au budget annexe du service de collecte et traitement des déchets ménagers.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- prendre acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire relatif au budget annexe du service de collecte et traitement des déchets ménagers.

### **8.2 Vote de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers pour l'année 2017**

(Rapporteur : M. Jean-Noël PIOTIN)

- Vu l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » en date du 27 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Jean-Noël PIOTIN, Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets », propose les nouveaux montants de la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés 2017 comme suit :

#### **Pour les particuliers (par an) :**

- |                         |          |
|-------------------------|----------|
| • 1 personne :          | 156,00 € |
| • 2 et 3 personnes :    | 247,00 € |
| • 4 personnes et plus : | 290,00 € |

#### **Pour mémoire : année 2016**

- |          |
|----------|
| 154,00 € |
| 244,00 € |
| 286,00 € |

**Pour les professionnels (par unités de 120 litres et par an) : Pour mémoire : année 2016**

- |                             |          |          |
|-----------------------------|----------|----------|
| • 1 collecte par semaine :  | 290,00 € | 286,00 € |
| • 2 collectes par semaine : | 355,00 € | 350,00 € |

**Pour les communes (par unités de 120 litres et par an) :**

- 1 collecte par semaine : 290,00 €

**Badge déchèterie prépayé pour les particuliers extérieurs à Bièvre Est :**

Badge 10 passages : 100 €

Il est proposé une augmentation de 1,3 % consécutive à l'augmentation de certains volumes à traiter (broyage déchets verts notamment).

M. Jean-Noël PIOTIN, Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets », propose au conseil communautaire de :

- voter le montant de la redevance pour l'année 2017 tel que présenté ci-dessus, qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le périmètre de la communauté de communes de Bièvre Est.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré par 35 voix pour et 2 abstentions, décide de :

- voter le montant de la redevance pour l'année 2017 tel que présenté ci-dessus, qui s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le périmètre de la communauté de communes de Bièvre Est.

## **9. Gestion Patrimoine immobilier – Accessibilité**

### **9.1 Renouvellement de convention dans le cadre du déneigement des voiries sur le Parc d'activités Bièvre Dauphine**

(Rapporteur : M. Cyrille MADINIER)

- Vu l'avis favorable de la commission « Patrimoine immobilier – Accessibilité », en date du 19 octobre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Cyrille MADINIER, Vice-président en charge de la commission « Patrimoine immobilier – Accessibilité », expose qu'une convention de déneigement avait été mise en place en 2011 avec M. Flavien UGNON-CAFE, agriculteur sur la commune d'Apprieu, afin d'assurer la viabilité hivernale des voiries du parc d'activités.

Devenue caduque, cette convention prévoyait le déneigement de toutes les voies et parkings du parc d'activités, et sur sollicitation de la CCBE, le parking du siège ou encore la déchèterie d'Apprieu.

Après échange avec M. Flavien UGNON-CAFE, ce dernier propose de reconduire les tarifs de la dernière convention, soit :

Pour les voiries :

80 € H.T. / heure de jour en semaine (de 6h à 21h)

90 € H.T. / heure de nuit en semaine (de 21h à 6h)

100 € H.T. / heure le week-end et jour férié (du vendredi 21h au lundi 6h)

Pour le parking du siège de Bièvre Est :

Forfait 60 € H.T. si l'épaisseur de neige est comprise entre 5 et 15 cm

Forfait 70 € H.T. si l'épaisseur de neige est comprise entre 15 et 30 cm

Forfait 85 € H.T. si l'épaisseur de neige est supérieure à 30 cm

Fourniture de sel :

190 € H.T. / tonne de sel fournie, stockée et écartée

Ces prix étant révisables annuellement d'après l'indice TP01.

M. Cyrille MADINIER, Vice-président en charge de la commission « Patrimoine immobilier – Accessibilité », propose au conseil communautaire de :

- renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré par 36 voix pour et 1 abstention, décide de :

- renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

## **I 0. Développement culturel – Lecture publique – Patrimoine – Tourisme**

### **10.1 Subvention aux communes dans le cadre de l'Appel à projet d'animation en direction des bibliothèques**

(Rapporteur : Mme Marie-Pierre BARANI)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement culturel et Lecture publique » en date du 29 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

Mme Marie-Pierre BARANI, Vice-présidente en charge de la commission « Développement culturel, Lecture publique - Patrimoine - Tourisme », rappelle que la communauté de communes de Bièvre Est verse 500 € aux Bibliothèques, Médiathèques et Point lecture, réalisant pendant l'année 2016 une animation en faveur de la lecture publique, ou de la culture en général.

- Izeaux : réalisation d'ateliers BD et accueil d'une illustratrice BD les 19 et 29 septembre 2016 ainsi que le 7 octobre 2016.
- Apprieu : Lecture et débat « Une cicatrice comme les autres » par la Cie Cyrano.
- Renage : Lecture Spectacle par la Cie Les 7 familles.
- Beaucroissant : réalisation d'ateliers BD et accueil d'une illustratrice BD les 13, 20 et 26 septembre 2016.
- Chabons : réalisation d'ateliers BD au cours des mois d'octobre et novembre 2016.

Mme Marie-Pierre BARANI, Vice-présidente en charge de la commission « Développement culturel, Lecture publique - Patrimoine - Tourisme », propose au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à verser une subvention d'un montant de 500 € aux communes suivantes : Izeaux, Apprieu, Renage, Beaucroissant, Chabons ; Bizannes et Eydoche, sous réserve d'un projet en cours d'élaboration,
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à verser une subvention d'un montant de 500 € aux communes suivantes : Izeaux, Apprieu, Renage, Beaucroissant, Chabons ; Bizannes et Eydoche, sous réserve d'un projet en cours d'élaboration,
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

### **10.2 Convention avec l'Hexagone**

(Rapporteur : Mme Marie-Pierre BARANI)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement culturel et Lecture publique » en date du 29 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

Mme Marie-Pierre BARANI, Vice-présidente en charge de la commission « Développement culturel et Lecture publique », expose que dans le cadre de la convention à l'Education Artistique et Culturelle signée avec la DRAC et le Département, la communauté de communes – par le truchement de son service Développement Culturel – noue un partenariat avec l'Hexagone, Scène Nationale théâtrale Arts-Sciences, à Meylan ; à cet effet, diverses actions sont proposées dans ce cadre :

- Accueil à l'Hexagone de collégiens lors de la représentation « Katastrophe », le 13 décembre 2016 prochain à 14h15.
- Mise à disposition d'une installation théâtrale, dans un bus, à Saint Didier de Bizannes et Le Grand-Lemps, à destination des enfants de 4 à 7 ans, les 9 et 10 février 2017.
- Venue d'une metteure en scène de théâtre à la Fée Verte, en janvier prochain, pour une rencontre avec le public.

Ce partenariat nécessite la signature d'une convention.

Mme Marie-Pierre BARANI, Vice-présidente en charge de la commission « Développement culturel et Lecture publique », propose au conseil communautaire :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **II. Petite enfance – Enfance – Jeunesse – Famille**

### **II.1 Avenant à la convention de mise à disposition de l'école de Renage**

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social », en date du 9 juin 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », explique que :

Au regard de l'ouverture de places supplémentaires à Renage et l'ouverture au mois d'août, il est nécessaire de faire un avenant à la convention initiale de mise à disposition de l'école de Renage.

Les conséquences financières ont été anticipées au budget 2016.

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider l'avenant à la convention,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider l'avenant à la convention,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y rapportant.

### **II.2 Convention de prêt de matériel**

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », expose que dans le cadre de ses événements culturels (Festival Renc'Art de Rue, Ticket culture...), la communauté de communes de Bièvre Est a besoin de matériel de sonorisation et d'éclairage.

Un groupe technique a été créé pour répondre aux besoins du Ticket culture dans lequel figure des partenaires locaux (association Artezique par exemple) mais aussi un agent de la communauté de communes qui met à disposition du matériel à titre gratuit.

Il est proposé de mettre en place une convention afin d'assurer ce matériel.

(Cf. convention avec un Tiers pour le prêt de matériel).

De plus l'association Musik'App (ex MJC d'Apprieu) met également du matériel à disposition.

(Cf. convention avec Musik'App pour le prêt de matériel).

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

### **11.3 Convention de mise à disposition des locaux par la commune de Bévenais dans le cadre de l'organisation des temps collectifs du RAM**

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », rappelle que le RAM organise des temps collectifs dans 8 communes du territoire.

Le temps collectif du Grand-Lemps est délocalisé sur Bévenais depuis un peu plus d'un an (travaux de l'Espace Pierre Bonnard).

Un projet d'espace intergénérationnel est en cours sur la commune du Grand-Lemps (projet en partenariat avec la CAF de l'Isère et la commune). Ce lieu permettra d'accueillir aussi bien les jeunes de l'Accueil de Loisirs, les personnes du club « Ambiance et Amitié » et les Assistants Maternels pour les temps collectifs. Les travaux doivent commencer très prochainement.

Les temps collectifs pourront reprendre soit en début d'année civile soit à la rentrée de septembre, le choix restant à faire par le RAM.

Il convient de renouveler la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Bévenais. (Cf. avenant à la convention initiale).

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider la convention,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

### **11.4 Convention LAEP – Communes de Renage, Izeaux, Flachères, Bizennes**

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », rappelle que le LAEP Nord a repris en septembre avec une ouverture hebdomadaire, en alternance sur Flachères et Bizennes.

Des travaux ont été réalisés cet été sur Bizennes (projet en partenariat avec la CAF de l'Isère et la commune) favorisant l'accueil des familles dans un espace de qualité.

Cette nouvelle salle permettra également au RAM d'engager une réflexion sur un possible temps collectif sur cette commune.

Pour information, un LAEP Sud a aussi été lancé en octobre une semaine sur deux en alternance sur Izeaux et Renage.

Ainsi, il est nécessaire de passer une convention avec les communes pour la mise à disposition des locaux.

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

## 11.5 Règlement intérieur : Accueil de Loisirs Enfants

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », explique que suite à une réflexion lancée sur les périodes d'inscriptions en lien avec les demandes des familles et l'arrivée du nouveau logiciel famille, il est proposé de reculer les périodes d'inscriptions.

### Périodes d'inscription :

<b>Périodes</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
Mercredis	Mi-août	Début juin
Automne	15 jours avant les vacances	1 mois avant les vacances
Noël		
Hiver		
Printemps		
Été	1 mois avant les vacances	2 mois avant les vacances

(Cf. annexe : règlement intérieur).

Par ailleurs, le portail famille, avec inscription en ligne, sera testé sur les vacances de fin d'année avant d'être généralisé.

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Famille », propose au conseil communautaire :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur pour l'Accueil de Loisirs Enfants.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur pour l'Accueil de Loisirs Enfants.

## 11.6 Convention ateliers socioculturels

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », explique que les centres socioculturels proposent des ateliers socioculturels à destination des adultes et des enfants.

Chaque année, il convient de renouveler les conventions avec les intervenants (cf. conventions).

- Aurélie CARLETON pour les ateliers dessin à Ambroise Croizat et à Lucie Aubrac ;
- Profession Sport 38 pour les ateliers Escalade, Gym d'entretien et Théâtre sur Ambroise Croizat.

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider les conventions,
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

## **I 1.7 Convention Repas Partage – Colombe - Secours catholique**

(Rapporteur : Philippe GLANDU)

- Vu l'avis favorable de la commission « Développement Social » en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 novembre 2016 ;

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », rappelle que la communauté de communes en partenariat avec le Secours Catholique organise un atelier Repas Partage une fois par mois.

Cette action se déroulait jusqu'à présent sur la commune Burcin.

La commune organisant désormais la cantine scolaire dans la salle qui nous était mise à disposition, c'est la commune de Colombe qui accueillera dorénavant l'atelier Repas Partage.

(Cf. annexes : convention Colombe et avenant avec le Secours Catholique).

M. Philippe GLANDU, Vice-président en charge de la commission « Développement Social », propose au conseil communautaire :

- de valider la convention avec la commune,
- de valider l'avenant à la convention avec le Secours Catholique,
- d'autoriser le Président à signer la convention, l'avenant ainsi que tous document s'y rapportant.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider la convention avec la commune,
- de valider l'avenant à la convention avec le Secours Catholique,
- d'autoriser le Président à signer la convention, l'avenant ainsi que tous document s'y rapportant.

## **I 2. Questions diverses**